



14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 31 août à 20 heures, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Rémi BANDRAC, Mme Véronique MARGUERITE, Mme Maud MAHLER, M Frédéric NIGEN, Mme Odile LEREBOURS, M Didier MAITREL, Mme Sylvie LANGLOIS, M Michel POUTEAU.

ABSENTS EXCUSES : M Gérard TOUYON donne pouvoir à M Rémi BANDRAC, M Pierre PAUMIER, Mme Françoise RIVIERE, M Daniel BOUR

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2017.

M Didier MAITREL est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 26 janvier 2017 le Conseil Municipal décidait d'engager le projet de réalisation d'une aire de jeux sur le terrain entre la salle polyvalente et l'impasse Rue Alfred Harel et de lancer une consultation.

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation. Les entreprises retenues sont :

Multi Services :	41007.87 HT
LETELLIER :	16441.20 HT
PINHO :	8953.00 HT
ST MARTIN PAYSAGE :	4689.00 HT
Coût total	71091.07 HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'attribuer le marché la pose et fournitures d'aire de jeux aux entreprises suivantes :

- Multi Services : 41007.87 HT
- LETELLIER : 16441.20 HT
- PINHO : 8953.00 HT
- ST MARTIN PAYSAGE : 4689.00 HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis.

2/ QUESTIONS DIVERSES

- Suite au retour à la semaine à 4 jours des écoles du SIVOS, la commune a engagé début juillet des discussions avec l'ADAJ pour modifier le centre de loisirs et permettre un accueil toute la

journée du mercredi. La proposition de l'ADAJ modifiait significativement les conditions de fonctionnement du centre avec le versement d'une subvention d'équilibre sans plafond de montant (estimé la 1^{ère} année à 4000€ en plus du reversement total du CEJ). Après consultation des autres communes du SIVOS pour un potentiel partage de ces frais compte-tenu de la fréquentation partagée les années passées, il n'a pu être donné suite à cette proposition n'engageant aucunement le prestataire sur un minimum de rigueur budgétaire et propice à tout débordement incontrôlé. Le centre de loisirs n'ouvrira donc malheureusement pas à la rentrée.

- Le préfet du Calvados a adressé un courrier au président de la communauté de commune Cœur de Nacre lui demandant d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire une délibération prenant acte de son engagement à faire aboutir la fusion de Cœur de Nacre avec Caen la Mer. Prochain conseil communautaire le mardi 26 septembre à 20h30
- Des travaux d'engazonnement sont prévus à l'automne dans le cimetière.

La séance est levée à 21H20